



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

N° C30_05_2024_05 - Convention pour l'implantation des points de collecte enterrés de la communauté de communes Mellois en Poitou (annexes)

Annexe(s) :

- Convention colonnes enterrées - Chef Boutonne
- Convention colonnes enterrées - Fressines
- Convention colonnes enterrées - la Mothe Saint Heray
- Convention colonnes enterrées - Rom
- Convention colonnes enterrées - Sauzé Vaussais

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	59	12	71	19

Pour : 66	Abstention : 5	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, MORIN Christine, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, DUBOIS Mickaël

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BARRE Gérard (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane), CROMER Marie-Thérèse (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GIRAULT Anne), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), MORIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), PELTIER Jérôme (pouvoir donné à PICHON Gilles), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), VALERY Nicolas (pouvoir donné à TROCHON Patrick)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, GUERIN Marie-Claire, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VEQUE Marie-Claire

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marylène PICARD

Convention pour l'implantation des points de collecte enterrés de la communauté de communes Mellois en Poitou (annexes)

Annexe(s) :

- Convention colonnes enterrées - Chef Boutonne
- Convention colonnes enterrés - Fressines
- Convention colonnes enterrées - la Mothe Saint Heray
- Convention colonnes enterrées - Rom
- Convention colonnes enterrées - Sauzé Vaussais

Vu l'article L 5214-16 V du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu l'avis du conseil municipal de Chef-Boutonne ;

Vu l'avis du conseil municipal de Fressines ;

Vu l'avis du conseil municipal de La Mothe-Saint-Héray ;

Vu l'avis du conseil municipal de Rom ;

Vu l'avis du conseil municipal de Sauzé-Vaussais ;

Dans le cadre du déploiement du mode de collecte sur l'ensemble des communes du territoire, il est prévu d'installer de 20 à 25 sites de collecte en colonnes enterrées en centre bourg des communes en faisant la demande. Chaque site comprend une colonne pour les ordures ménagères et une pour les emballages recyclables.

La communauté de communes Mellois en Poitou dispose de la compétence obligatoire collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Au titre de sa clause de compétence générale, la commune peut participer à la mise en valeur de l'aménagement des bourgs et donc participer à l'installation des bacs enterrés ou semi enterrés.

Afin de définir les modalités de mise en œuvre des colonnes enterrées et les modalités de financement conformément au règlement d'implantation validé au bureau communautaire du 4 mars 2021, une convention est mise en place entre la commune des sites d'implantation et la communauté de communes.

La convention fixe notamment le montant prévisionnel de l'achat et de l'installation des colonnes, travaux de génie civil et transport compris. Le montant de la participation des communes s'élève à 50 % du montant HT et se fera par voie de fonds de concours.

Il est proposé de signer une convention avec les communes suivantes :

- Chef-Boutonne,
- Fressines,
- Rom,
- Sauzé-Vaussais,
- La Mothe-Saint-Héray.

Le montant prévisionnel de l’achat et de l’installation des colonnes et le montant prévisionnel de la participation des communes et de la communauté de communes sont présentés ci-dessous :

Sites	Montant prévisionnel € HT	Participation communale en € HT	Montant en € HT porté par la CCMP	Période de réalisation des travaux
CHEF-BOUTONNE				
Place Cail	38 236	19 118	19 118	Septembre 2024
Place Pré				
Place Malesherbes	20 352	10 176	10 176	2025
FRESSINES				
Rue de la Galinière	38 232	19 116	19 116	Septembre 2024
Parking de la salle des fêtes				
ROM				
Lotissement de la Petite Ouche	38 236	19 118	19 118	Septembre 2024
Place de la Mairie				
SAUZE-VAUSSAIS				
Place du grand puits	38 236	19 118	19 118	Septembre 2024
Place des halles				
LA MOTHE-SAINT-HERAY				
Rue Madeleine Gelin	38 236	19 118	19 118	2025
Vallée du parc				
TOTAL	211 528	105 764	105 764	

En ce qui concerne les autres communes volontaires (Celles-sur-Belle, Brioux-sur-Boutonne et Melle), une convention sera également soumise à l’approbation du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER les conventions pour l’implantation des points de collecte enterrés sur les communes concernées telles qu’annexées;
- AUTORISER le Président à signer les conventions, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Marylène PICARD

Fabrice MICHELET